

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Pôle Culture Evènements et Vie Associative
Dossier suivi par Maude ESCOFFIER
☎ 07.71.37.36.81.
Courriel : m.escoffier@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/CEVA/ME

DÉCISION N° 2023-05/64

PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE LA VILLE - LECTURE MUSICALE « SOUS LE VENT » - MARDI 18 JUILLET 2023.

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique d'animation de la ville tout au long de l'année, la Municipalité de Valréas a décidé de mener des actions pour dynamiser et valoriser le Château de Simiane ;

CONSIDÉRANT que cette dynamisation et cette valorisation passent par la programmation d'animations culturelles au sein du Château ou aux abords du Château ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Valréas souhaite développer les animations culturelles en marge du Festival des Nuits, en partenariat avec le Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse et à proximité du Village du Festival ;

CONSIDÉRANT que lorsque les personnes morales de droit public confient à une association la réalisation d'une mission qui a pour objet de répondre à un besoin de l'administration pour elle-même ou pour l'accomplissement du service public, la réalisation de cette mission est assimilée à une prestation de service et relève du code des marchés publics ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/05/2023

Application agréée E.legalite.com

CONSIDÉRANT que le prestataire « Base Art Compagnie », dont le siège social sis 48A, chemin des Aurioles à MORMOIRON (84570), a fait une proposition de représentation du spectacle, Lecture Musicale « Sous le Vent », à la Commune de Valréas, le mardi 18 juillet 2023, à partir de 18h30 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier le contrat de représentation du spectacle, Lecture Musicale « Sous le Vent », le mardi 18 juillet 2023, au prestataire « Base Art Compagnie », dont le siège social sis 48A chemin des Aurioles à MORMOIRON (84570),

Article 2 : de signer un contrat d'engagement avec « Base Art Compagnie », dont un exemplaire est joint à la présente.

Article 3 : La dépense qui s'élève à un montant de 1 500 € TTC, sera imputée à l'article 6232 du budget communal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, la responsable du pôle Culture Evènements et Vie Associative et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 5 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 3 mai 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu : - 3 MAI 2023
De la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet de la ville le - 3 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RR-084-218401388-20230503-DEC_2023_05